



ECOLE EUROPEENNE LUXEMBOURG II
Bertrange - Mamer
1, rue Richard Coudenhove-Kalergi
L-1359 Luxembourg

MARCHE DE FOURNITURES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Client : **Ecole Européenne Luxembourg II**

Téléphone : 00 352 26685 900

Télécopie : 00 352 26685 909

Objet du marché : **FOURNITURE, INSTALLATION ET
CONFIGURATION DES
COMPOSANTS ACTIFS DE
L'INFRASTRUCTURE RESEAU**

**Date et heure limites de
remise des offres :** **Lundi 6 février 2012 – 14 heures**

Luxembourg le 9 décembre 2011

I - Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres concerne un marché de fourniture, d'installation et de configuration de composants actifs pour le réseau informatique complet du nouveau campus de l'école européenne Luxembourg II.

1.1 – Etendue du marché

Fournir, installer, et configurer les core swiches et les edge swiches répartis dans +/-52 locaux techniques, et former le personnel à l'utilisation du matériel et logiciel.

1.2 – Mise en place du marché

De avril à Septembre 2012

II - Conditions de l'appel d'offres

2.1 Langues

Tous les documents émanant de l'Ecole sont écrits en langue française, hormis certaines prérogatives techniques qui sont décrites en Anglais. L'Ecole accepte tous les documents rédigés dans les langues communautaires, mais de préférence française.

2.2 Procédure d'appel d'offres

Le présent appel d'offres a recours à une procédure ouverte avec publication d'un avis de marché au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Sur notre page WEB apparaîtront:

- l'avis d'appel public
- le Règlement de la consultation

2.3 Lots

Pas d'allotissement.

2.4 Critères d'attribution.

Offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, et des critères cités dans l'article V de la deuxième partie de ce règlement de consultation.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 Modification de détail au dossier de consultation

L'Ecole se réserve le droit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents

devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une réclamation à ce sujet.

Les réponses aux questions éventuelles émises par un concurrent, lui seront envoyées, ainsi qu'à tous les autres concurrents, et à la même date.

III – Correspondance, documentation et délais

Tout courrier est à adresser à :

**Madame Annick Leuck,
Administratrice de l'Ecole européenne Luxembourg II
1 rue Richard Coudenhove, L-1359 Luxembourg-Kirchberg**

Retrait du cahier des charges : Entre le 16/12/2011 et le 22/12/2011, avant 12 heures dernier délai.

Les firmes intéressées au marché devront retirer personnellement le cahier des charges et signer un bordereau de remise des dossiers..

Soumission des offres de prix : à remettre avant le lundi 6 février 2012, avant 14 heures dernier délai

Les firmes devront présenter, adresser et remettre leurs offres conformément aux procédures exigées aux articles définis ci-après.

Ouverture publique et enregistrement des offres de prix : le mardi 7 février 2012 à 13h00 au bâtiment E, salle de réunion.

L'ouverture des offres est assurée par une commission d'ouverture désignée à cette fin. Toute offre déclarée non conforme par celle-ci est rejetée.

Renseignements supplémentaires éventuels demandés par l'Ecole :

Les firmes ont 5 jours maximum ouvrables pour fournir des réponses aux questions émises éventuellement par l'Ecole. Passé ce délai, leur offre est écartée d'office.

Renseignements supplémentaires éventuels demandés à l'Ecole :

Les firmes pourront poser des questions techniques par courriel à l'adresse suivante : marche.public@eursc-mamer.lu. Les réponses seront envoyées par fax à tous les soumissionnaires selon le calendrier suivant :

- Les réponses aux questions envoyées jusqu'au 6/01/2012 seront envoyées le 16/01/2012
- Les réponses aux questions envoyées jusqu'au 13/01/2012 seront envoyées le 23/01/2012
- Les réponses aux questions envoyées jusqu'au 20/01/2012 seront envoyées le 30/01/2012
- Les questions posées au-delà du 20/01/2012 n'auront pas de réponse.

IV - Présentation des offres

Les opérateurs économiques intéressés auront à produire un dossier comprenant les documents suivants, dûment complétés, datés, signés et revêtus du cachet du candidat.

Ces documents seront répartis dans deux enveloppes distinctes, qui seront regroupées dans une grande enveloppe pour l'envoi.

1^{ère} enveloppe intérieure avec la mention « Pièces administratives » et comprenant les pièces suivantes :

Capacité juridique

- 1 La demande de participation dans laquelle devra figurer :
 - L'indication du service susmentionné et la mention « Appel d'offres » n° 2011-171638 du 09/12/2011 publié le 14/12/2011 sous le n°389264-2011.
- 2 Les références du candidat telles que :
 - L'identification de celui-ci précisant la dénomination, le statut juridique, la nationalité, l'adresse, le téléphone, le télécopieur, la personne de contact et son e-mail, le n° de TVA, le n° d'enregistrement légal et les références bancaires.
- 3 La situation juridique du candidat telle que :
 - L'indication de l'Etat dans lequel le candidat a son siège ou est domicilié en présentant les preuves requises en la matière selon la législation du pays d'établissement.
 - Le candidat devra joindre une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, mentionnant qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion de la participation à un marché passé par les Communautés européennes.
 - La déclaration sur l'honneur doit reproduire le modèle ci-après :
Déclaration sur l'honneur-Le/la soussigné/ée-Raison sociale de la société ou de l'organisation-Domicile légal-N° d'immatriculation-N° de TVA-Nom de la personne qui signera ce formulaire (mandataire légalement autorisé à représenter le soumissionnaire vis-à-vis des tiers et agissant au nom de la société ou de l'organisation susmentionnée)
 - Elle n'est pas en état ou ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou elle n'est pas dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existante dans les législations nationales.
 - Elle ne fait pas l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.
 - Elle n'a pas commis, en matière professionnelle, de faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier.
 - Elle a bien rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et ses obligations relatives au paiement de ses impôts, selon les dispositions légales du pays où elle est établie, ou celles du pays du pouvoir adjudicateur, ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
 - Elle n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés.

- Elle n'a pas été déclarée en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles suite à une procédure de passation d'un autre marché ou d'une procédure d'octroi de subvention financée par le budget communautaire.
- Elle a pris connaissance que sont également exclus de l'attribution d'un marché, les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché :
 - se trouvent en situation de conflit d'intérêt,
 - se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.
 Signature et cachet de la société – Date.

Critères d'exclusion

Attention : le soumissionnaire à qui le marché sera attribué, fournira sous peine d'exclusion, dans le délai défini par écrit par le pouvoir adjudicateur et avant la signature de son engagement ou du contrat, les preuves confirmant le contenu de sa déclaration sur l'honneur, à savoir :

- La production d'un extrait récent du tribunal de commerce ou, à défaut, d'un document récent équivalent délivré par une autorité compétente du pays où le soumissionnaire est établi, justifiant qu'il n'est pas dans un état ou ne fait pas l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité ou toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature existante dans les législations et les réglementations nationales.
- La production d'un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document récent équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente du pays où le soumissionnaire est établi, justifiant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle et n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers.
- La production d'un certificat récent délivré par l'autorité compétente du pays où le soumissionnaire est établi, justifiant qu'il a rempli ses obligations relatives au paiement des cotisations sociales.
- La production d'un certificat récent délivré par l'autorité compétente du pays où le soumissionnaire est établi, justifiant qu'il a rempli ses obligations relatives au paiement de ses impôts (impôts directs et TVA) selon les dispositions légales du pays où il est établi. Si le pays concerné ne délivre pas de tels documents ou certificats, ceux-ci peuvent-être remplacés par une déclaration sous serment ou, à défaut, solennelle faite par le soumissionnaire devant une autorité judiciaire et administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement du soumissionnaire.

Attention : en cas de groupement, la déclaration sur l'honneur ainsi que les documents et renseignements probants en cas d'attribution du marché, doivent être fournis individuellement pour chaque membre du groupement.

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies.

- 1 La preuve d'une couverture des risques professionnels.
- 2 Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatifs aux produits faisant l'objet du marché, réalisé par l'entreprise durant les 3 dernières années.

A défaut de pouvoir fournir les références demandées, tout autre document considéré comme approprié pour le pouvoir adjudicateur pour prouver la capacité économique et financière.

Une 2^{ème} enveloppe intérieure avec la mention « Offre de prix » et comprenant les pièces suivantes :

- Le Règlement de Consultation
- Le CCAPT : Cahier des Clauses Administratives Particulière et Techniques
- Le ou les cadres de décomposition des prix forfaitaires correspondant aux lots.
- Le ou les Actes d'Engagement correspondant aux lots.
- Les documents mentionnés dans l'article XIII du Cahier des Clauses Administratives Particulières et Techniques (CCAPT)

Tous les documents cités ci-dessus devront impérativement porter le cachet et la signature du responsable de l'entreprise, et avoir toutes leurs pages parafées. Le non-respect de cette disposition écarte l'offre.

L'ensemble de ces documents avec l'Acte d'Engagement dument signé fait office de contrat.

V - Condition d'envoi ou de remise des offres

Le pli formant l'enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe « pièces administratives » et l'enveloppe « Offre de prix » pourra être transmis :

- par lettre recommandée avec ou sans avis de réception postal,
- ou par porteur avec remise sur place contre récépissé.

Toute autre forme de remise de plis contenant les offres sera écartée d'office.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté.

La réception d'un pli avec un cachet endommagé sera également refusée par l'Ecole.

L'enveloppe extérieure, contenant les deux enveloppes décrites à l'article IV, portera, sous peine de rejet d'office, l'adresse suivante :

**Madame Annick Leuck,
Administratrice de l'Ecole européenne Luxembourg II
1, rue Richard Coudenhove-Kalergi
L-1359 Luxembourg-Kirchberg**

avec la mention

« SOUMISSION : Ne pas ouvrir »

Et porter le cachet de la société

Le non respect de la disposition précédente écarte l'offre d'office.

Les dossiers qui ne seraient pas réceptionnés en temps utile ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Une fois que le concurrent aura expédié ou remis son dossier, il ne pourra ni le retirer ni modifier son offre.

VI - Jugement des offres / mise au point du projet de marché

Le choix du prestataire sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date limite fixée.

En cas de discordance entre les différentes indications des prix figurant dans l'offre d'une Société, l'indication en chiffres, hors T.V.A. figurant à l'article 1 de l'Acte d'Engagement prévaudra sur toutes les autres indications.

Le montant hors T.V.A. figurant à l'Acte d'Engagement lors de l'ouverture des plis prévaudra sur toutes les autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'Acte d'Engagement ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, la Société sera invitée à rectifier ou compléter cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire proposé dans l'Acte d'Engagement.

En cas de non acceptation des redressements demandés à la Société, son offre sera éliminée.

VII - HIERARCHIE DES CRITERES DE SELECTION DANS L'ORDRE CROISSANT D'IMPORTANCE

1. Qualité de la solution, produits et services proposés (60%)
2. Montant de l'offre (40%).

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse économiquement, l'Ecole se basera sur les différentes pièces demandées dans le CCAPT.

Les propositions jugées irréalistes, voir frauduleuses seront systématiquement écartées.

Fait à Luxembourg le 09 décembre 2011.

Madame Annick Leuck, Administratrice de l'Ecole européenne Luxembourg II

Date, cachet de l'entreprise, signature du responsable de la société
et paraphes sur toutes les pages du document.